

Planification de la préparation et de l'intervention de la Communauté en cas de grippe pandémique

2006/2062(INI) - 14/06/2006 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport d'initiative d'Adamos **ADAMOU** (GUE, NGL, CY) par 612 voix pour, 26 voix contre 7 abstentions, les députés ont appuyé deux communications de la Commission sur la planification et la coordination de la préparation de l'intervention communautaire en cas de pandémie.

De l'avis du Parlement, l'un des aspects les plus importants d'une approche adéquate du problème d'une éventuelle pandémie de grippe aviaire sous sa forme humaine consiste à disposer d'informations correctes, scientifiquement fondées, concernant les médicaments, les vaccins, la résistance naturelle à la maladie, ainsi que de données épidémiologiques fiables. L'élaboration de plans nationaux devrait en particulier viser à : assurer la coordination nécessaire entre les États membres ; éviter la panique dans les populations ; combattre les trafics qui pourraient se créer s'il y avait véritablement des risques graves ; déterminer les lieux à isoler en priorité ; répertorier les populations à vacciner en priorité ; assurer une distribution équitable et générale des produits de lutte contre l'épidémie.

La résolution souligne qu'en cas de pandémie de grippe dans l'Union européenne et les États voisins, la Commission devrait pouvoir adopter des mesures de crise dans un délai de 24 heures (mise en quarantaine, désinfection dans les aéroports, restrictions de déplacement).

Les députés préconisent une coordination renforcée entre la Commission, les autorités nationales et les agences communautaires (l'Agence européenne des médicaments et le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies) et une évaluation complète de la capacité d'accueil des hôpitaux au niveau des États membres et des exercices de simulation réguliers (y compris dans les régions périphériques et les zones rurales). Ils appellent à l'instauration d'une collaboration bien structurée et pluridisciplinaire entre les experts de la santé humaine et animale, les spécialistes des domaines de la virologie, de l'épidémiologie, de la pathologie et de l'agriculture, ainsi qu'avec les experts en communication et les spécialistes de la transposition des travaux scientifiques en politiques mondiales. A cet égard, ils suggèrent la création, sous la coordination de la Commission européenne, d'un groupe de travail européen sur la grippe, au sein duquel le Parlement européen serait représenté et tous les domaines de compétences seraient rassemblés à l'échelle européenne.

Le rapport insiste sur le lancement immédiat de programmes de recherche européens en vue de développer de nouveaux antiviraux, antibiotiques et vaccins. Les États membres sont invités à prendre les mesures nécessaires pour disposer de stocks suffisants d'antiviraux de manière à assurer une couverture potentielle de 25 à 30% de la population. Les députés estiment que la Commission doit prendre les mesures nécessaires pour que les médicaments et vaccins antiviraux soient disponibles, en quantités suffisantes. Ils demandent aussi une amélioration des stratégies de communication pour que l'ensemble de la population puisse être informée très rapidement en cas de crise, tout en évitant la panique.

Enfin, le Parlement souligne qu'une aide financière suffisante doit être fournie aux pays asiatiques et africains qui luttent contre le virus. La Commission est invitée à œuvrer pour un cadre international plus cohérent de lutte contre le H5N1 et reconnaît la nécessité de mettre en œuvre des scénarios spécifiques pour la protection des enfants et des jeunes contre le virus.